Recu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID: 035-213502537-20230403-2023_04_03_07-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présents: M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÜN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

8 excusés :

M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à Cécile BREGEON

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÜN

Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS

M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE

Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND

M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à M. Sylvain NEVEU

Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU

0 absent

Secrétaires de séance : Mme Morgane JÉZÉGOU et M. Sylvain NEVEU

Date d'affichage :

Date de convocation : le 28 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_04_03_07

Nomenclature: 7.5.1

Convention de financement du comice agricole

Rapporteur: M. le Maire

M. le Maire donne lecture du projet de convention entre le comice agricole du canton de Saint-Aubin-du-Cormier et les 7 collectivités impliquées dans l'organisation de ce comice.

Il informe le conseil municipal que les 7 communes contribuent à l'organisation de ce comice à hauteur de 0,70 € / habitant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention
- adopte le principe d'une subvention de 0,70 € / habitant à l'organisation du comice
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél: 02 99 39 10 42 - Fax: 02 99 39 23 25 - Courriel: mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh